



# BULLETIN DE TOURNES

N° 8

18 avril 2017

*Madame, Monsieur,*

*Fidèles à notre engagement, nous vous relatons toutes nos démarches et nos projets.*

**Le terrain multisports.** *Cet outil présent dans de nombreux villages verra le jour à Tournes d'ici peu. Nous nous sommes activés à trouver un terrain au centre du village, à proximité de l'école, afin d'offrir un lieu accessible à tous les jeunes - et moins jeunes - désireux de pratiquer une activité sportive : basket, volley, handball... Les travaux démarreront dès que possible et nous espérons une accessibilité rapide.*

**Le cabinet médical.** *Je sais que les rumeurs - fondées ou imaginaires - vont bon train. On ne peut éviter les supputations... Je dois préciser la position de notre municipalité dans ce domaine.*

*Dès notre arrivée à la mairie, nous avons été confrontés à un problème : le départ du cabinet par certains praticiens, dû à un coût de location trop important. De ce fait, les charges se sont répercutées sur les praticiens restants, au point de devenir difficilement supportables. Les déserts médicaux n'étant pas seulement cantonnés à la campagne profonde, il a bien fallu se rendre à l'évidence et prendre en compte un danger : l'attrait pour certains praticiens de pouvoir exercer dans des cabinets médicaux voisins aux exigences moindres. Nous avons donc multiplié les contacts et les réunions : Ardenne Métropole, Agence Régionale de Santé, rencontres hebdomadaires... D'autres réunions vont voir le jour et nous maintenons les contacts. Plus de 20 personnes participent activement à nos travaux.*

*Bien qu'étant une entreprise privée, le cabinet médical est notre souci constant ; nous ne pouvons ignorer les problèmes de cette structure et nous mettons tout en œuvre pour assurer sa pérennité, au lieu actuel ou ailleurs. Je dois signaler les participations remarquables d'Ardenne Métropole et de l'Agence Régionale de Santé ; notre commune doit également prendre sa place - même modeste - dans un projet qui devrait permettre de maintenir notre confort au village. Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter plus d'explications et je vous assure de toute notre implication pour voir le maintien de ce service indispensable.*

*Bien à vous,*

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



# Les décisions du Conseil Municipal

---

## Réunion du 7 avril 2017 - 19h30

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)).

### Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Emilie DEMANTIN, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M Gil ANGARD, M Olivier SAVATTE.

### Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 19h30 sous la Présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 17 mars 2017 est approuvé.

### Installation d'un nouveau Conseiller municipal

Le Conseil prend acte de la démission de Mme Adeline JOSEPH et de l'installation de M. Olivier SAVATTE, nouveau conseiller municipal.

### Modification des Commissions municipales

Le Conseil désigne M. Olivier SAVATTE dans les instances suivantes :

- Conseil d'administration du C.C.A.S.
- Commission des fêtes et cérémonies.
- Commission communication.
- Commission des travaux.

### Présentation et vote du compte de gestion 2016

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 qui constate un excédent d'exercice de 273 244,87 € en section de fonctionnement et de 331 782,37 € en section d'investissement, soit un résultat positif pour l'exercice 2016 de 605 027,24 €.

Les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 2 399 587,44 € et un déficit de la section d'investissement de - 96 480,59 euros, soit un solde global positif de 2 303 106,85 €.



## **Présentation et vote du compte administratif 2016**

Le compte administratif présenté par M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire s'est retiré, reflète à l'identique les résultats du compte de gestion établi par le Comptable public. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil.

## **Vote du taux des trois taxes pour 2017**

A l'unanimité, le Conseil vote une baisse de -2,4% du taux des trois taxes :

- Taxe d'habitation : 16,91% (17,32% en 2016)
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,26% (24,86% en 2016)
- Taxe sur le foncier bâti : 30,30% (31,04% en 2016)

## **Affectation du résultat d'exploitation 2016**

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement 2016, soit 2 399 587,44 €, de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement : 96 480,59 euros.
- Report en section de fonctionnement : 2 303 106,85 euros.

## **Subventions aux associations locales**

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 4 500 euros répartis entre douze associations de Tournes.

## **Subventions aux associations extérieures à Tournes**

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 500 euros répartis entre trois associations extérieures à Tournes.

## **Présentation et vote du budget primitif 2017**

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2017.

### **Section de fonctionnement**

- Recettes de l'exercice : 1 191 145,00 €
- Recettes de fonctionnement antérieures : 2 303 103,85 €
- Dépenses de l'exercice : 1 025 540,80 €
- Virement à la section d'investissement : 738 978,20 €

### **Section d'investissement**

- Recettes de l'exercice : 220 877,39 €
- Virement de la section de fonctionnement : 738 978,20 €
- Dépenses : 959 855,59 €

Le budget 2017 présente un excédent de fonctionnement de 165 604,20 € et un déficit d'investissement de -738 978,20 €.



### **Tarifs 2017 des concessions de cimetière**

Le Conseil fixe les tarifs 2017 des concessions de cimetière et reconduit les tarifs 2016 :

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Concessions trentenaires :    | 130 €   |
| - Concessions cinquantenaires : | 180 €   |
| - Columbarium :                 |         |
| pour 10 ans                     | 300 €   |
| pour 15 ans                     | 450 €   |
| pour 20 ans                     | 810 €   |
| pour 50 ans                     | 1 200 € |

### **Tarifs 2017 des emplacements de forains**

Le Conseil reconduit pour 2017 les tarifs 2016 des emplacements forains pour la fête patronale.

### **Tarifs 2017 de location des parcelles communales**

Le Conseil reconduit pour 2017 les tarifs 2016 de location des parcelles communales à des particuliers.

### **Bons d'achat de Noël pour le personnel communal**

Le Conseil reconduit pour 2017 la valeur des bons d'achat offerts par la commune aux membres du personnel communal et à leurs enfants. Ces bons seront remis au personnel présent lors de la cérémonie de Noël organisée par la mairie.

### **Bons d'achat pour le concours 2017 des maisons fleuries**

Le Conseil reconduit en 2017 le concours des maisons fleuries et dote celui-ci de 700 € de bons d'achat, montant identique à ceux des années précédentes.

### **Attribution de prix pour le concours photos 2017**

Sur proposition de la Commission des fêtes et cérémonies, le Conseil valide l'organisation d'un concours photos sur le thème "Tournes, mon Village" et fixe à 300 € le montant des récompenses.

### **Achat d'un véhicule utilitaire**

A l'unanimité, le Conseil décide l'achat d'un véhicule léger utilitaire pour un montant hors taxe de 11 157,33 € en remplacement du véhicule actuel dont la location expire début mai.

### **Fixation du prix de vente de bois de chauffage**

Plusieurs frênes malades devant être abattus, le conseil décide de vendre aux habitants de Tournes le produit de la coupe en bois de



chauffage et fixe, à l'unanimité, le prix à 35 € le stère coupé et non livré.

### **Remboursement au pôle scolaire**

A la suite d'une fuite de gaz à la salle des fêtes, le Conseil décide à l'unanimité le remboursement de 2 000 € au pôle scolaire pour la prise en charge de la surfacturation supporté par celui-ci.

### **Achat d'un terrain**

Le conseil décide à l'unanimité de se porter acquéreur d'une parcelle de 739 m<sup>2</sup> au prix principal de 40 700 euros en vue de l'implantation d'un terrain multisports. Les frais inhérents à cet achat seront supportés par la commune.

### **Autorisation de principe de donation d'un terrain communal**

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à engager des discussions avec les praticiens du cabinet médical sur la possibilité de donner une partie d'un terrain communal en vue de la construction d'une nouvelle maison médicale.

### **Bretelles de raccordement à la RN 43**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la création de deux bretelles de raccordement à la RN 43 sous réserve que leur tracé retienne la proposition de la commune et que le Conseil départemental fasse une offre d'acquisition satisfaisante avant juin 2018 à un propriétaire riverain directement impacté par ce projet.

### **Instauration d'une indemnité de régie de recettes**

Le conseil à l'unanimité décide le principe d'instituer une régie de recettes pour les mandataires suppléants du régisseur de recettes.

### **Organigramme des services de la mairie**

Le conseil approuve à l'unanimité l'organigramme des services de la mairie qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion.

### **Indemnisation des frais de déplacement du personnel en formation**

A l'unanimité, le conseil décide de rembourser les frais de déplacement aux agents titulaires suivant une formation et fixe les modalités et le montant du barème de remboursement.

### **Mise à disposition d'un emplacement pour une friterie**

En raison de la vente de la friterie ambulante située rue Charles de



Gaulle mettant un terme à la précédente convention d'occupation précaire, le conseil décide de signer une nouvelle convention avec le nouveau propriétaire pour une durée de 6 mois et de déplacer le lieu d'implantation de cette friterie Place Jean Bourguignon. Cette décision est adoptée à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions.

### **Questions diverses**

#### **Commission Communale des impôts directs (C.C.I.D.)**

Le conseil est informé de la nomination par la Directrice Départementale des Finances Publiques des commissaires à la CCID :

##### **Commissaires titulaires**

LESIEUR Jean-Pierre  
CLAUSSE Philippe  
WEBER Gwénaël  
PRZYBLYSKI Johann  
LASSAUX Jean-Loup  
HUBERT Jean-Jacques

##### **Commissaires suppléants**

ANGARD Gil  
ANSELMO Pascale  
BERTRAND Isabelle  
HAPLIK Aline  
DEMANTIN Emilie  
BOILEAU Valérie

La Commission s'est réunie le 4 avril 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire.

#### **Questions du public**

Ont été soulevées les questions suivantes : intrusion dans les propriétés privées lors du déplacement par la jeunesse d'objets privés sur la Place de la Mairie, dans la nuit du 30 avril au 1er mai ; nuisance sonore lors du passage de véhicules sur les plaques d'égouts ; attribution de parts affouagères à la population ; rénovation de terrains de boules.

La séance est levée à 22h38.

## Réunion du 24 mars 2017 - 19h00

### Présents

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

**Membres élus** : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN.

**Membres nommés** : Mesdames Corinne BOCQUET, Amélia LAIRET, Martine LAIRET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY – Monsieur Jean-Christophe MAHUT.

**Absent excusé donnant pouvoir** : Monsieur Johann PRZYBYLSKI donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

**Absente excusée** : Madame Adeline JOSEPH.

**Elue secrétaire de séance** : Madame Emilie DEMANTIN.

Début de la réunion à 19h15.

Monsieur le Président demande à ce que soit porté un changement dans la présentation chronologique de l'ordre du jour afin de voter le règlement intérieur en premier point :

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

### 1 - Règlement intérieur

Madame JOIGNAUX précise que le Conseil d'Administration doit établir un règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de l'installation du Conseil d'Administration pour la durée du mandat. Le règlement intérieur fait l'objet d'une délibération, il est soumis au contrôle de légalité. Elle donne lecture du contenu du document.

Après en avoir pris connaissance, les membres approuvent le règlement intérieur par :

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

### 2 - Présentation et vote du compte de gestion 2016

Monsieur CARBONNEAUX présente le compte de gestion qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement : un déficit de 8 813,94 €

Soit un déficit pour 2016 de 8 813,94 € et un résultat de clôture 2016 excédentaire de 70 836,35 euros.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### 3 - Présentation et vote du compte administratif 2016

Monsieur le Président s'étant retiré pour aborder le compte administratif 2016, Madame Monique JOIGNAUX présente le compte administratif 2016 du CCAS qui fait apparaître les chiffres identiques au compte de gestion, à savoir :

Pour l'année 2016 : un déficit de 8 813,94 € et un résultat de clôture de l'exercice 2016 excédentaire pour 70 836,35 euros.

Nombre de votants : 10    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 11    contre : 0    abstention : 0

### 4 - Affectation de résultat d'exploitation 2016 du CCAS

POUR MEMOIRE :

|  |             |
|--|-------------|
| Déficit antérieur reporté .....              | 0 €         |
| Excédent antérieur reporté .....             | 79 549,29 € |
| Virement à la section d'investissement ..... | 0 €         |

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Déficit d'exploitation de ..... | 8 813,94 €  |
| Excédent au 31/12/2016 .....    | 70 735,35 € |

Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement au 1068 : 0 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau Créiteur) (ligne 002)  
..... 70 735,35 €

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### 5 - Présentation et vote du budget primitif 2017 CCAS

Monsieur le Président présente le BP 2017.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 49 310 euros et les recettes à la somme de 85 926,35 euros (intégrant l'excédent de clôture 2016 de 70 735,35 €).

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0 euros et les recettes à 101 €.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0



## **6 - Rattachement de l'ALSH au CCAS de Tournes pour l'été 2017**

Monsieur CARBONNEAUX propose de rattacher l'ALSH au CCAS de TOURNES pour la période suivante : du lundi 10 juillet 2017 au vendredi 18 août 2017 inclus.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

## **7 - Création d'emplois non permanents pour besoins saisonniers**

Monsieur le Président expose au Conseil Administratif que pour assurer le service de l'ALSH et pour faire face aux besoins saisonniers, il est nécessaire de créer des emplois non permanents d'un adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe pour juillet et août, ainsi que maximum huit (selon le nombre d'enfants inscrits) adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le conseil administratif :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 10 juillet au 18 août 2017 inclus pour un adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> Classe Echelle C2 sous l'IB 403 IM 364 et de maximum huit adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>ème</sup> classe Echelle C1 au ALSH, en fonction de l'âge et de l'effectif global du centre, sous l'IB 347 IM 325,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement des agents,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

## **8 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à l'ALSH (agent d'entretien)**

Monsieur CARBONNEAUX rappelle que pour les besoins du service de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'un adjoint technique territorial et de le recruter dès l'ouverture du centre pour les vacances d'été, soit pour toute la période du centre.

Après en avoir délibéré, le conseil administratif :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 10 juillet au 18 août 2017 inclus,

- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement de l'agent,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
 Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

## 9 - Tarification ALSH été 2017

Madame JOIGNAUX, vice-présidente, propose, suite à la réunion du 3 mars dernier avec les délégués des 6 communes de l'ALSH 6, de reconduire la tarification journalière de 2016 pour 2017 pour les communes adhérentes à l'ALSH et deux euros supplémentaires par journée enfant pour les communes extérieures. (Avec un minimum de 3 jours de participation/semaine afin d'éviter pour l'ALSH des perturbations dans l'organisation : pour les validations d'activités, les programmations de transport, les réinscriptions au jour le jour...).

### 1) Les tarifs proposés pour les communes adhérentes sont les suivants :

| Revenu fiscal de référence | 1 enfant | 2 enfants  | 3 enfants et + |
|----------------------------|----------|------------|----------------|
| < 10 800 €                 | 7 € /j   | 6 €/enf/j  | 5 €/ enf/j     |
| 10 800 € à 21 600 €        | 8 €/j    | 7 €/ enf/j | 6 €/ enf/j     |
| 21 600 € à 36 000 €        | 9 €/j    | 8 €/ enf/j | 7 €/ enf/j     |
| > 36 000 €                 | 10 €/j   | 9 €/ enf/j | 8 €/ enf/j     |

Prix du repas à 5 euros.

### 2) Les tarifs proposés pour les communes extérieures sont les suivants :

| Revenu mensuel      | 1 enfant | 2 enfants   | 3 enfants et + |
|---------------------|----------|-------------|----------------|
| < 10 800 €          | 9 € /j   | 8 €/ enf/j  | 7 €/ enf/j     |
| 10 800 € à 21 600 € | 10 €/j   | 9 €/ enf/j  | 8 €/ enf/j     |
| 21 600 € à 36 000 € | 11 €/j   | 10 €/ enf/j | 9 €/ enf/j     |
| > 36 000 €          | 12 €/j   | 11 €/ enf/j | 10 €/ enf/j    |

Prix du repas à 5 euros.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### **10 - Conditions de remboursement des journées pour enfant malade**

Monsieur CARBONNEAUX rappelle que toute absence ou tout repas à la cantine non justifié(e), n'est pas remboursable. Pour prétendre à un remboursement, un certificat médical accompagné du RIB des parents est à remettre obligatoirement au directeur du centre.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### **11 - Participation de l'ALSH aux frais de déplacement accordés à l'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe de l'ALSH désigné**

Après consultation de la commission de l'ALSH, l'accord de principe a été donné pour rembourser exclusivement les frais de déplacement à l'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, pendant toute la période de fonctionnement du centre, pour l'été 2017 liés :

- aux déplacements occasionnés dans le cadre d'achats divers pour l'ALSH ou pour se rendre sur les lieux d'activités organisés pendant le centre.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent le remboursement des frais de déplacement dans les conditions ci-dessus mentionnées.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### **12 - Instauration d'une convention entre communes pour bénéficier du tarif ALSH préférentiel et couvrir le déficit éventuel de fonctionnement, calculé sur la base du nombre journées/enfant**

Madame JOIGNAUX, Vice-présidente du CCAS, rappelle l'historique du CLSH 6 et remet à chaque membre le budget réel des années 2015 et 2016, un calcul de participation prévisionnelle par commune, ainsi que le compte-rendu de la réunion du 3 mars dernier entre membres élus du CLSH 6 des 6 communes : HAUDRECY, BELVAL, SURY, DAMOUZY, HOULDIZY et TOURNES. Au cours de cette réunion, elle a proposé l'instauration d'une convention entre communes permettant à chaque

commune de :

- 1) bénéficier d'un tarif préférentiel,
- 2) participer aux éventuels déficits de fonctionnement, qui seraient calculés au prorata du nombre journées-enfant comptabilisé par commune.

Elle explique également avoir rencontré le Maire de Ham le Moines à qui elle a proposé cette dite-convention.

Elle a demandé à chaque Maire ou Président de CCAS de faire délibérer l'acceptation de la dite-convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la future convention :

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### **13 - Tickets de manège 2017**

Pour 2017, Monsieur CARBONNEAUX propose de poursuivre l'action en attribuant des tickets de manège lors de la fête patronale des 24 et 25 juin prochains, uniquement aux enfants domiciliés à Tournes :

Tickets destinés aux cycles suivants :

- Cycle I et II : 2 tickets par enfant
  - Cycle III : 2 jetons par enfant
- à retirer en mairie les 22 et 23 juin.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

### **14 - Secours en argent et cartes-cadeaux 2017 pour les personnes porteuses d'un handicap**

Madame JOIGNAUX propose de revoir les conditions d'attribution du secours en argent. Elle rappelle qu'un secours de 130 euros viré en avril ainsi qu'une carte-cadeau de 20 euros distribuée en fin d'année étaient attribués aux personnes présentant un handicap reconnu égal ou supérieur à 80 %.

Elle propose que les personnes portant un handicap reconnu entre 50 et 79 % bénéficient également d'une carte-cadeau en fin d'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'attribuer, pour l'année 2017, un virement de 100 euros et une carte-cadeau de 50 euros aux personnes portant un handicap

reconnu égal ou supérieur à 80 %,

- d'offrir en fin d'année 2017 une carte-cadeau de 50 euros aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 %, selon les critères suivants :

selon les critères suivants :

- domiciliation de la personne ou de ses parents à Tournes,
- inscription de la demande au CCAS de Tournes,
- photocopie de la notification MDPH justifiant le taux du handicap,
- RIB au nom de la personne portant le handicap égal ou supérieur à 80 %.

Au 31 décembre 2016, 19 personnes répondaient à ces critères.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

## **15 - Repas des anciens 2017**

Madame JOIGNAUX rappelle qu'au dernier repas du 20 novembre 2016, un sondage proposant de remplacer le goûter de printemps par un repas spectacle suivi d'une animation dansante en fin d'année fut remis à chaque personne ayant l'âge de participer au repas. Sur 65 questionnaires distribués, furent comptabilisés 51 pour ; 10 contre et 4 qui ne se prononcent pas.

Suite à ce sondage, elle propose, pour l'année 2017 :

- de supprimer le goûter de printemps,
- un repas dansant avec orchestre à la salle des fêtes le 10 décembre préparé par le traiteur GRANDJEAN,
- un spectacle Cabaret de 2 h par la troupe MAGI CABARET.

Nombre de votants : 11    Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés pour : 12    contre : 0    abstention : 0

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.



# Informations aux habitants



## Affaires administratives

### ◆ Baisse de 2,4% des taxes communales

Conformément à ses engagements de campagne de maîtriser la fiscalité communale, le Conseil municipal a décidé de baisser en 2017 le taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) de 2,4%. Cette baisse intervient après deux années de gel (en 2015 et 2016).

### ◆ Un nouveau médecin au cabinet médical

Un troisième médecin, Madame Delphine BRIARD, est arrivé au Cabinet médical. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.

### ◆ 1er mai : une tradition qui doit respecter les propriétés privées

Selon une tradition bien établie dans notre village, la jeunesse "s'approprie", dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les rues du village et déplacent des objets privés sur la place de la mairie. L'équipe municipale rappelle quelques conseils de bon sens :

- Pour éviter une mauvaise surprise au petit matin, pensez à mettre à l'abri vos biens accessibles, dans un local fermé de préférence.
- L'introduction dans les propriétés privées est formellement interdite. Les jeunes qui oublieraient cette règle essentielle s'exposent à des poursuites de la part de certains propriétaires.

Ensemble, faisons que cette tradition reste bon enfant et ne soit pas le prétexte à des débordements.

### ◆ Cimetière : ne pas déplacer les fleurs

Il a été rapporté que des fleurs déposées au columbarium avaient été déplacées. Ce constat est désolant. Ces faits n'honorent pas leurs auteurs ... toujours anonymes. La mairie renforcera sa surveillance pour éviter des agissements parfaitement condamnables.



## Vie associative

### ◆ Réservation des barquettes de fleurs : avant le 28 avril

Rappel : les réservations de barquettes de fleurs sont à déposer en mairie avant le 28 avril. Les barquettes seront à retirer le samedi 13 mai, de 10h00 à 12h00, à la Halle des sports, rue de la gare.



## Urbanisme et environnement

### ◆ Abattage des frênes de la "Pépine"

Les travaux d'abattage des frênes de la "Pépine" ont débuté la semaine dernière. Ainsi qu'il en a été décidé par le Conseil Municipal, le bois provenant de cette coupe est proposé aux habitants de la commune au prix de 35 € le stère coupé et non livré. Les demandes sont à effectuer en mairie. En cas de demande excédant les disponibilités, un abattement proportionnel sera appliqué sur tous les volumes demandés.



### A noter sur vos agendas

- ◆ **23 avril** Zone d'activités Emeraude, course cycliste.
- ◆ **23 avril** 8h00 à 19h00, 1<sup>er</sup> tour élections présidentielles.
- ◆ **25 avril** 10h00 à 12h00, Mairie, inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2017-2018.
- ◆ **26 avril** 15h00 à 20h00, salle des fêtes, don du sang.
- ◆ **27 avril** 17h00 à 19h00, Mairie, inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2017-2018.
- ◆ **30 avril** Opération "Une rose, un espoir".
- ◆ **1er mai** Brocante organisée par l'ASTRM.
- ◆ **7 mai** 8h00 à 19h00, 2<sup>ème</sup> tour élections présidentielles.
- ◆ **8 mai** Célébration de la victoire.
- ◆ **11 mai** CCAS - Halte-jeux. Atelier lecture avec la bibliothèque de Tournes et la bibliothèque départementale.  
Intervention de Mme FELLAH, assistante sociale.



### Vos élus au travail

#### ◆ Mars

- 27** Visite du terrain multisports de Arreux
- 28** Réunion Maire - Adjointes  
Assemblée Générale du CNAS à Charleville-Mézières  
Permanence des adjoints
- 29** Déplacement à la zone Emeraude avec les services de déminage (grenade trouvée dans une entreprise)  
Réunion Parc Naturel Régional à Rocroi



- 31 Visite de la commune avec la gendarmerie  
Réception de la troupe MagiCabaret  
Réunion avec la jeunesse

## ◆ Avril

- 03 Réunion Maire - Adjointes  
Permis piéton au Pôle Scolaire  
Déplacement à la Préfecture et à la Cité administrative  
Rencontre avec l'ASTRM (Préparation de la brocante du 1<sup>er</sup> mai)  
Réception d'une entreprise pour le terrain multisports
- 04 Commission Communale des Impôts Directs  
Réunion avec ENEDIS  
Permanence des adjoints  
Réunion avec les représentants de la jeunesse
- 05 Conseil communautaire d'Ardenne Métropole  
Rencontre avec ENGIE (ex GDF)
- 06 Visite de chantier Hameau des Fontaines
- 07 Conseil municipal
- 10 Réunion de travail avec les agents techniques
- 11 Rencontre d'un prestataire "produits espaces verts"
- 13 Rencontre de la Trésorière Principale  
Intervention à la gendarmerie de Renwez

### Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Permanences des adjoints (tous les mardis de 17h à 19h)
  - Mardi 25 avril 2017 : M. Jean-Pierre LESIEUR
  - Mardi 2 mai 2017 : Mme Aline HAPLIK
  - Mardi 9 mai 2017 : M. Philippe CLAUSSE
  - Mardi 16 mai 2017 : Mme Monique JOIGNAUX

### **MAIRIE DE TOURNES**

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES  
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

#### Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

#### Contacts:

- M. le Maire : [mairie.tournes@orange.fr](mailto:mairie.tournes@orange.fr)
- Mme BEGLOT : [accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Mme TORELLA : [mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Site Internet : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)
- Page Facebook : [www.facebook.com/tournes.fr/](http://www.facebook.com/tournes.fr/)